

## DIAGNOSTICS VENTE

# Les diagnostics obligatoires en vente en 1 coup d'œil

La vente d'un logement impose un dossier de diagnostics techniques (DDT) dont la composition dépend de l'âge, de la zone et de l'énergie du bien. Il est annexé à l'avant-contrat puis à l'acte.



Obligatoire pour  
**Toute vente (selon bien)**



Validité  
**Variable selon diag**



Réalisé par  
**Diagnosticteur certifié**

## L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Toujours selon le bien** : DPE, ERP, et mesurage Carrez pour les lots en copropriété.
- 2 Selon l'âge** : amiante (avant 07/1997), plomb (avant 1949), gaz et électricité (> 15 ans).
- 3 Selon la zone/l'énergie** : termites (zone à arrêté) et audit énergétique (passoires F-G).

**Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?**

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**